



Ordre du jour

DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
QUI AURA LIEU LE **JEUDI 9 OCTOBRE 2003 À 19 h**
DANS LA SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES

**COMITÉ PLÉNIER - RÉUNION «À HUIS CLOS»
AUCUN POINT À DÉBATTRE**

**19 h RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
 SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES**

(VEUILLEZ FERMER LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET LES TÉLÉAVERTISSEURS.)

La salle du Conseil de la Place Tom Davies est accessible en fauteuil roulant. Si vous désirez obtenir un appareil auditif, veuillez communiquer avec le greffier municipal, avant la réunion. Les personnes qui prévoient avoir besoin d'assistance doivent s'adresser au bureau du greffier municipal, au moins 24 heures avant la réunion, aux fins de dispositions spéciales. Veuillez composer le (705) 671-2489, poste 2475. Appareils de télécommunications pour les malentendants (ATS) (705) 688-3919. On peut consulter l'ordre du jour au site Internet de la Ville à l'adresse suivante www.city.greatersudbury.on.ca.

1. Moment de silence
2. Appel nominal
3. Déclarations d'intérêt pécuniaire

AUDIENCES PUBLIQUES

{AUCUNE}

DÉLÉGATIONS

4. Exposé au sujet d'un compte rendu sur les Opérations de Falconbridge à Sudbury et l'état du marché du nickel par rapport à la Ville du Grand Sudbury
(PRÉSENTATION ÉLECTRONIQUE) (À TITRE DE RENSEIGNEMENT)

- M. Parviz Farsangi, directeur général, Falconbridge Limited

5. Lettre en date du 30 septembre 2003 de Mme Ruth Anne Linck, Centraide/United Way de Sudbury et du district au sujet d'un exposé de la directrice générale de Centraide, Mme Roseneck, qui parlera de « *Ride a Day for United Way* »
(À TITRE DE RENSEIGNEMENT)

1

- Mme Linda Roseneck, directrice générale, Centraide/United Way

6. Lettre en date du 23 septembre 2003 de Mme Tina Pilon, directrice du Centre pour aînés au sujet du 25e anniversaire du Centre pour aînés

2

Remise de certificats d'appréciation afin d'honorer des personnes qui ont joué un rôle important dans le milieu des aînés à Sudbury
(À TITRE DE RENSEIGNEMENT)

- Monsieur le maire James Gordon

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

À cette étape de la réunion, l'Adjointe au maire rapportera toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES PRIORITÉS du 8 octobre 2003

À cette étape de la réunion, l'adjointe au maire Courtemanche, président du Comité des priorités, saisira le Conseil de toute question nécessitant l'approbation de ce dernier.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PLANIFICATION du 7 octobre 2003

À cette étape de la réunion, le conseiller Bradley, président du Comité de planification, saisira le Conseil de toute question nécessitant l'approbation de ce dernier.

PARTIE 1 - ORDE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE pour les articles C-1 à C-9 de l'ordre du jour des résolutions)

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions, et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions et on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

PROCÈS-VERBAUX

- C-1 Rapport n° 58, Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal daté du 23 septembre 2003 **M1 - M22**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)
- C-2 Rapport n° 23, Procès-verbal de la réunion du Comité des priorités daté du 8 octobre 2003 **(RÉSOLUTION PRÉPARÉE- PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) (PROCÈS-VERBAL DÉPOSÉ)**
- C-3 Rapport n° 24, Procès-verbal de la réunion du Comité de planification daté du 7 octobre 2003 **(RÉSOLUTION PRÉPARÉE- PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) (PROCÈS-VERBAL DÉPOSÉ)**
- C-4 Rapport n° 19, Rapport sur le procès-verbal de la réunion du Conseil de la Bibliothèque publique du Grand Sudbury daté du 2003-06-19 **M23 - M24**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)
- C-5 Rapport sur le procès-verbal de la réunion de l'Office de protection de la nature du district du Nickel daté du 17 septembre 2003 **M25 - M29**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)
- C-6 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du Comité de dépouillement des soumissions daté du 30 septembre 2003 **M30**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)

SOUMISSIONS

{AUCUNE}

RAPPORTS DE GESTION COURANTS

- C-7 Rapport daté du 1er octobre 2003, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Travaux publics au sujet de la limite de vitesse sur la route 69 Nord (R.M. 80), du boulevard St. Mary à la rue Frost.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) (VOYEZ LE RÈGLEMENT 2003-257T)
- 3 - 10
- (La limite de vitesse baissera de 80 km/h à 70 km/h.)
- C-8 Rapport daté du 1er octobre 2003, accompagné de pièces jointes, du Directeur général des Travaux publics au sujet de la rue Beatty, Sudbury - itinéraire désigné pour camions.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- 11 - 13

SONDAGE(S) TÉLÉPHONIQUE(S)

{AUCUNE}

RÈGLEMENTS

LES RÈGLEMENTS SUIVANTS PARAISSENT POUR LA TROISIÈME ET DERNIÈRE LECTURE.

- 2003-141T 3rd UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CHANGER LE NOM DE L'ALLÉE SOLIDARITY AFIN DE L'APPELER ALLÉE BRIAN MCKEE ET POUR DONNER LE NOM D'ALLÉE SOLIDARITY À UNE ALLÉE NON OUVERTE AU NORD DE LA RUE VAN HORNE

Réunion du Comité de planification tenue le 7 octobre 2003

- 2003-205 3rd UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR FERMER UNE PARTIE DE L'AVENUE RIDEAU, CONISTON, POUR LA DÉCLARER EXCÉDENTAIRE ET POUR AUTORISER SA VENTE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT D'ACHAT

Réunion du Comité de planification tenue le 7 octobre 2003

LES RÈGLEMENTS SUIVANTS PARAISSENT POUR TROIS LECTURES.

- 2003-252A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CONFIRMER LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL LORS DE SA RÉUNION DU 9 OCTOBRE 2003

- 2003-253 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR NOMMER K. SMART ASSOCIATES LIMITED À TITRE D'INGÉNIEUR EN MATIÈRE DU DRAIN MUNICIPAL BRUNET

Résolution du Conseil 2003-473

RÈGLEMENTS (suite)

- 2003-254Z 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ABROGER LE RÈGLEMENT 2001-153Z, ÉTANT UN RÈGLEMENT POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY

Réunion du Comité de planification tenue le 7 octobre 2003

(Règlement 2001-153Z modifiant le Règlement 95-500Z en plaçant une désignation « Holding » (maintien) sur les terrains touchés et l'abrogation de ce règlement signifiera que le zonage original « R4.D93-1 » restera en vigueur. Intersection de la rue Paris et de l'avenue Maki, Sudbury - Dalron Construction Limited)

- 2003-255P 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE NUMÉRO 224 DU PLAN OFFICIEL POUR LA ZONE DE PLANIFICATION DE SUDBURY

Réunion du Comité de planification tenue le 7 octobre 2003

(Cette modification au Plan officiel changera la désignation d'utilisation des terrains en question de « Industrie légère / Services Commercial District » à « Général Commercial District » afin de permettre le développement de plusieurs utilisations commerciales - Partie des parcelles 10180 et 44728, SES, Lot 12, Concession 4, Canton de Neelon, promenade Marcus - Trinity Property Holdings Inc.)

- 2003-256Z 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY

Réunion du Comité de planification tenue le 7 octobre 2003

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question à « Général Commercial » et à « Général Commercial-Spécial » afin de permettre le développement de plusieurs utilisations générales sur ce terrain - Trinity Property Holdings Inc. - promenade Marcus)

- 2003-257T 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-1, ÉTANT UN RÈGLEMENT POUR RÉGIR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LES ROUTES DANS LA VILLE DU GRAND SUDBURY

Rapport daté du 1er octobre 2003 du Directeur général des Travaux publics.

3 - 10

(Cela change la limite de vitesse sur la route 69 Nord, du boulevard St. Mary à la rue Frost.)

RÈGLEMENTS (suite)

2003-258T 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-1, ÉTANT UN RÈGLEMENT POUR RÉGIR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LES ROUTES DANS LA VILLE DU GRAND SUDBURY

(Ces modifications au Règlement ne sont pas considérables; elles éliminent plusieurs entrées en double et corrigent une modification précédente.)

2003-259 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ÉTABLIR DES PÉRIODES DE CONSERVATION DES DOSSIERS MUNICIPAUX

(Ce règlement réduit le nombre de règlements sur la conservation des dossiers régissant la Ville du Grand Sudbury. Les règlements de l'ancienne Ville de Sudbury et de l'ancienne Région de Sudbury continueront de s'appliquer à la conservation des dossiers de la nouvelle Ville, notamment les dossiers des anciennes municipalités. C'est une étape intérimaire dans la démarche d'élaborer un nouveau règlement sur la conservation des dossiers. Le vérificateur municipal a approuvé ce règlement.)

2003-260A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE CONVENTION DE BAIL AVEC LE SUDBURY CANOE CLUB POUR LE 506, RUE ELIZABETH, SUDBURY

Résolution du Conseil N° 2002-580

2003-261 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER DES PRÊTS À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'AÉROPORT DE SUDBURY

(Ce règlement autorise le trésorier à prêter des fonds à la Société de développement de l'Aéroport de Sudbury afin d'aider l'aéroport à répondre à ses besoins actuels de fonctionnement et d'immobilisation 2003 conformément aux mêmes conditions que le décrit la Politique d'investissement de la Ville du Grand Sudbury, prêt qui doit être remboursé sur réception des subventions qui restent à venir du gouvernement fédéral. Ce règlement s'inscrit dans la foulée de la résolution datée du 22 septembre 2003 adoptée par le Conseil d'administration de la Société de développement communautaire de Sudbury.)

2003-300 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY RÉGISSANT LES POLITIQUES ET PROCÉDURES D'APPROVISIONNEMENT

14 - 43

Réunion du Comité des priorités tenue le 8 octobre 2003

CORRESPONDANCE À TITRE D'INFORMATION SEULEMENT

- C-9 Rapport daté du 1er octobre 2003 du Directeur général des Travaux publics au sujet d'un compte rendu sur l'Étude sur la gestion optimale des déchets. **44 - 45**
(À TITRE D'INFORMATION SEULEMENT)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

QUESTIONS RENVOYÉES ET QUESTIONS REPORTÉES

{AUCUNE}

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES

- R-1 Lettre en date du 23 septembre 2003 de monsieur le maire James Gordon au sujet de la nomination de deux membres du Conseil municipal au Comité consultatif de l'étude sur la recherche en santé. **46 - 50**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

(Le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario a fourni une subvention pour une importante étude afin d'examiner les possibilités de recherche et d'innovation en santé dans tout le Nord de l'Ontario. Un comité consultatif de l'étude sur la recherche en santé, composé de dirigeants communautaires d'un peu partout dans le Nord, de l'École de médecine du Nord et d'intervenants en recherche dans le domaine de la santé, sera formé afin de coordonner cette étude. Le Comité de gestion de la mise en oeuvre est à la recherche de deux membres du Conseil municipal afin de siéger au Comité.

Le rôle de ce comité sera de :

- Déterminer, de comprendre, de gérer l'attente de tous les groupes d'intervenants et d'y répondre, et de faire participer les intervenants du Nord de l'Ontario à cette étude;
- Fournir des renseignements exacts sur les capacités des collectivités et partenaires communautaires potentiels dans cette stratégie;
- Se réunir localement et de participer à des conférences téléphoniques prévues conformément au plan de travail du projet (il est censé y avoir de six à huit réunions);
- Examiner les ébauches et les documents définitifs à produire et de donner des conseils à leur sujet à la demande du consultant ou du chargé de projet.

La première réunion du Comité consultatif de l'étude sur la recherche en santé est prévue pour la mi-octobre afin d'approuver le document de DDP qui servir à demander et à choisir l'équipe de consultation qui se chargera de mener l'étude.)

- R-2 Rapport daté du 1er octobre 2003, accompagné d'une pièce jointe, du Directeur général des Travaux publics au sujet du Projet du MTO pour la Région du Nord-Est : Plan préféré pour la route 144, Remplacement du pont de la rivière Vermillion.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

51 - 53

MOTIONS

{AUCUNE}

ADDENDA

PÉTITIONS CIVIQUES

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE MOTIONS

SÉANCE À HUIS CLOS (Articles incomplets)

{AUCUN}

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 h (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

***{UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS
22 h.}***

Le 3 octobre 2003

**ANGIE HACHÉ,
ADJOINTE AU GREFFIER MUNICIPAL**

**CORRIE-JO CAPORALE,
SECRÉTAIRE DU CONSEIL**